



**Communauté
d'agglomération
du
Grand-Rodez**

**Inventaire du
patrimoine**



**Rodez
L'hôtellerie de l'Alle**

**Diane Joy
Août 2010**

L'hôtellerie de l'Ale

Éléments d'historique

L'hôtellerie de l'Ale tient son nom de la halle à proximité de laquelle elle est située. Il est difficile de savoir à partir de quel moment exact elle existe. Les deux autres hôtelleries situées sur la place de l'Olmet, l'hôtellerie de Gesu et celle de la Fleur de lys, n'apparaissent en tant qu'hôtelleries dans les textes qu'après 1470¹. Pour l'hôtellerie de l'Ale, on ne peut pas exclure une activité antérieure aux premières mentions connues pour cet édifice vers 1430. En effet, si le premier propriétaire directement désigné comme hôtelier par les sources, en 1430, semble être Jean Maynard ainsi que le signale Bernadette Suau², il est intéressant de remarquer que le beau-père de Jean Maynard est Dordé Albrac³ à qui le comte avait vendu la halle aux draps en 1384⁴. S'il n'est pas sûr que Dordé Albrac ait déjà développé une activité d'hôtellerie liée à la halle, en revanche il est donc certain que les deux édifices appartiennent bien conjointement à Jean Maynard dans la première moitié du XV^e siècle, la halle assurant la prospérité de l'hôtellerie qui recevaient les marchands étrangers à la ville, hébergés ainsi au plus près du lieu de leurs ventes lors des foires. L'hôtellerie de l'Ale est, grâce à cela, la plus importante de la ville, imposée à 7 deniers 3,5 pogèzes, alors que les hôtelleries les plus imposées de la Cité le sont à 2 deniers ½ pogèze (près des portes)⁵.

Sur le plan du Bourg de 1495, l'enseigne de l'hôtellerie est une aile d'aigle, jeu de mot sur le terme « alo » ou « ala » qui désigne la halle en langue d'oc. Les armoiries de la famille Maynard intègrent l'aile alors qu'ils se font par la suite appeler progressivement « sieur de la seigneurie de Lale ou de Lesle ».

Éléments de description

Le plan du Bourg dressé en 1495 permet de disposer de quelques indications sur la configuration du bâtiment. L'hôtellerie était située à l'arrière de la salle comtale et de la halle aux draps. Son entrée, sous une vaste porte cochère qui ouvrait vraisemblablement sur un passage couvert (tel celui qui est conservé entre les n° 1 et 3 place de l'Olmet) était encadrée par les deux édifices.

Jean Maynard afferme l'établissement en 1443, pour une période de 7 ans. L'acte fournit ainsi une description de l'édifice⁶. L'entrée est constituée d'un porche qui donne accès à une cour. Outre le bâtiment de la halle, qui a un étage, l'hôtellerie à proprement parler comportait une cuisine et onze chambres, dont trois comptant au moins deux lits, et plusieurs des tables et des bancs. Le bâtiment disposait de

¹ Suau (Bernadette), *La ville de Rodez au milieu du XVe siècle*, Thèse de l'Ecole nationale des chartes, Paris, 1971, p. 358.

² *Ibidem*, p. 361.

³ Mouysset (Sylvie), *Le pouvoir dans la bonne ville. Les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron - C.N.R.S. - Université de Toulouse-Le Mirail, Rodez, Toulouse, 2000, p. 377.

⁴ Bonal (Antoine), *Comté et comtes de Rodez*, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez, 1885, p. 186.

⁵ Suau (Bernadette), *op. cit.*, p. 360.

⁶ *Ibidem*, p. 361 A.D.A. E 1621.

Pièce justificative :

BONAL Antoine (mort en 1627), *Comté et comtes de Rodez*, ouvrage manuscrit original sans date, édité par la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez, 1885.

Page 185 :

« Cele qu'est de présent apelée l'Ale en est une, nom que luy feut imposé à cause que au temps des foires l'Ale a acostumé se tenir dans ycele, où toutz les marchans des draps, toiles et aultres teles merchendises sont tenus les apporter en de grandes sales basses que sont en ladicte maison, et là les débiter et vendre. Ceste maison feut bailée à nouveau fief en l'année MCCCLXXXVIII à ung nommé Dordé Albrac sous la censive annuele de six livres quatre sols Rodenois ; mais parce que ledict Albrac volut uzer du droict de l'Ale, bien que ne feut exprimé au nouveau bail, les officiers du comte luy feirent là-dessus controverse. Toutes fois enfin l'an mil CCCCXV, s'estent ledict Albrac retiré dudict seigneur conte, et, luy ayant faict entendre le trouble que ces officiers luy donoint, leur imposa silence, et de nouveau dona faculté audict Albrac de tenir l'ale aux jours de foires en ladicte maison et y recepvoir toutz merchans avec leurs merchendises pour y vendre, achepter et traffiquer tout ainsin que au paravant estoyt acostumé de faire, ensemble de lever et exhiger de smerchans qui y apporteroient leurs merchendises les droictz et esmolumens acostumés, et ce moyent la censive annuele de XV livre Rodenois, outre les VI livres IIII soulz VI deniers de censive contenus en l'instrument du bail de ladicte maison. Depuis, les dictes quinze livres furent réduittes à aultres VI livres IIII soulz VI deniers Rodenois ; de sorte que ce jourd'huy les tenentiers de ceste maison ne sont tenus de payer, tent pour la censive que droict de l'Ale, que XII livres IX soulz Rodenois. »